



Chigny



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-Morges



Morges



Préverenges



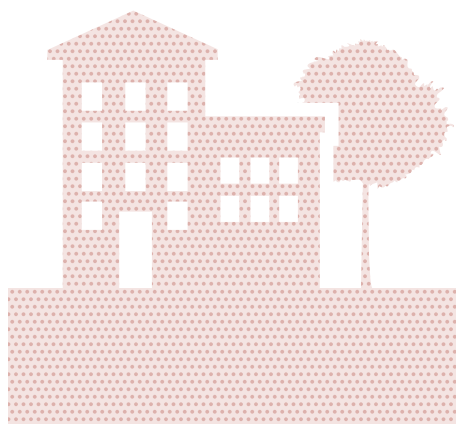
Saint-Prex



Tolochenaz

Région Morges

Bilan d'activités 2018



Éditorial

Sommaire

L'association	1
Etudes régionales	2
Urbanisation	3
Mobilité	4
Environnement et agriculture	5
PALM : État de la mise en œuvre	6–7
Événement	8
Rapport de gestion	9

Une voie verte qui se fait désirer

Région Morges (RM) ne manque pas d'idées et donc d'études... mais qu'en est-il de ses prochaines réalisations ?

En 2018, les réflexions du groupe de pilotage et du groupe technique ont porté sur l'aménagement du territoire, sur les zones industrielles et zones artisanales (ZIZA-Demain), sur le secteur agricole, sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), sur les transports publics 2030, sur la gestion du trafic et priorisation des transports publics, sur les stratégies de RM et de ses budgets, sur la mobilité douce – dont les requalifications des RC 1 et RC80 – et enfin sur la voie verte qui me tient à cœur.

En effet, j'aime circuler avec mon vélo aux couleurs de ma Commune entre le Pied du Jura et le bleu Léman sur les chemins d'améliorations foncières ou forestiers. Par contre, sur la RC 1 c'est dangereux et peu confortable. De plus, il n'est pas un Conseil communal où l'on ne parle pas de mobilité et d'amélioration de nos réseaux pour cycles et piétons (lièvres et tortues), pour des déplacements utilitaires ou de loisirs.

La voie verte doit enfin apporter une qualité de vie et une sécurité à notre population dans ses déplacements en mode doux. Les usagers lents ne doivent pas exclure les plus rapides et vice-versa. Piétons et cyclistes, à vélo électrique ou pas, devront cohabiter en toute harmonie. Le rêve ? C'est la voie verte de Saint-Prex à Morges, mieux de Rolle à Lutry.

Le rapport final du PALM 2016 a été publié et la voie verte est remontée en horizon A, soit 2019-2022. Pour le tronçon Saint-Prex–Préverenges un cofinancement de la Confédération a été fixé à hauteur de 35 %, soit de 3,19 millions. RM et la DGMR ont su prioriser avec succès cette action phare et majeure de nos projets.

A nous donc, Communes de RM, de concrétiser l'étude de faisabilité comprenant un tracé, une évaluation des coûts et une charte. Finalisons un financement solidaire, réalisons un projet d'exécution dans les meilleurs délais et mettons en œuvre cette voie verte régionale planifiée selon 3 tronçons :

- Saint-Prex – Lully – Tolochenaz (secteur Ouest)
- Morges (secteur Centre)
- Morges – Préverenges – Denges (secteur Est).

Certains tracés seront plus complexes, car superposés à la future requalification de la RC 1, touchant de la forêt ou traversant des sites historiques. Mais une voie verte interrompue serait inutile. Il faut garantir une cohérence d'aménagement et une continuité intercommunale le long de l'axe littoral.

Merci donc à tous les acteurs, à nos Municipalités et législatifs, d'affirmer leur volonté politique en faveur de la mobilité douce, d'engager les dépenses utiles et réussir un challenge régional de qualité.

Marchons et pédalons ensemble afin que la voie verte démarre enfin !



Daniel Mosini
Syndic de St-Prex



L'association

Région Morges a 10 ans!

2018, quelle année! **l'association Région Morges a déménagé à ... Morges.** Après près de 10 ans dans les locaux des transports publics lausannois, à Renens, avec les autres schémas directeurs du projet d'agglomération, les collaborateurs du bureau technique ont investi de nouveaux bureaux. Un déménagement symbolique, car l'association a aujourd'hui fait le tour de ses missions de planification stratégique à l'échelle régionale et de coordination avec les autres acteurs de l'agglomération.

Les bases sont posées: projet de territoire, stratégie mobilité douce, réseau de transports publics 2030, densification des zones industrielles, développement vers l'intérieur, biodiversité, agriculture, le développement régional foisonne de lignes directrices. En outre, **trois projets d'agglomération ont été déposés**, permettant d'obtenir plusieurs millions de francs de cofinancements fédéraux pour la région morgienne.

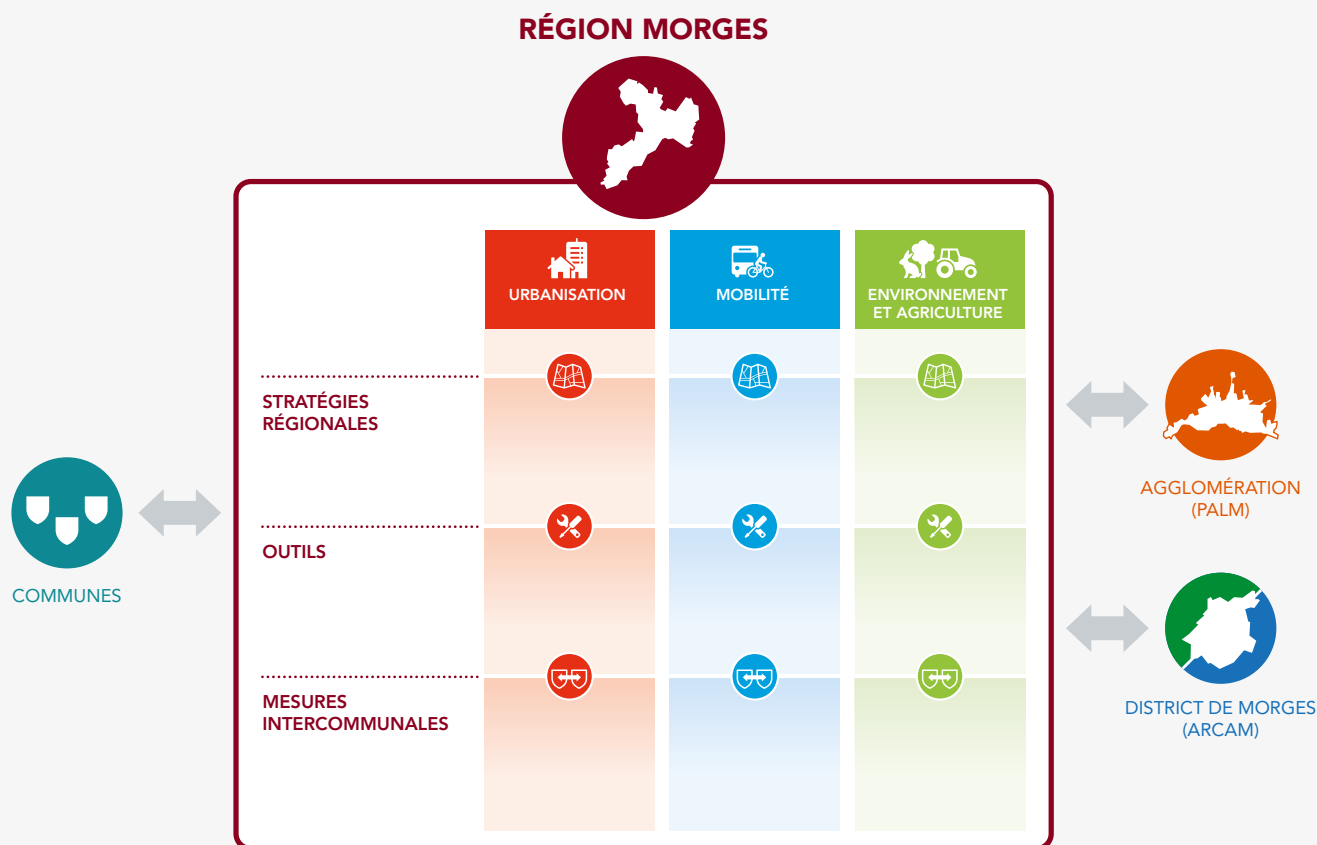
Il est maintenant temps de réaliser ce qui a été planifié.

Pour passer d'une phase de planification intense à une phase de mise en œuvre, Région Morges doit se requiescancer et interroger le rôle qu'elle souhaite jouer pour soutenir les communes dans la concrétisation de leurs projets et les accompagner dans l'adaptation de leurs procédures au nouveau cadre légal. Car si la population de la région soutient le principe du développement vers l'intérieur, sa concrétisation demandera encore beaucoup de travail et notamment au niveau communal.

Afin de préciser et de **redéfinir les missions de l'association** de manière à répondre au mieux aux besoins des communes partenaires, un processus a été engagé en automne avec le soutien d'un bureau spécialisé. Les résultats sont attendus pour 2019 et devraient fournir aux communes de la région morgienne une base solide pour la coopération régionale en matière d'aménagement du territoire.



Etudes régionales



Pour mener à bien ses missions de coordination et de planification, Région Morges accompagne les communes dans le cadre de nombreuses études qui peuvent être classées selon trois catégories :

-  **Stratégies régionales** : lignes directrices et vision à long terme pour le développement ;
-  **Outils** : guides pratiques et outils de monitoring permettant de tenir compte des enjeux régionaux lors de la planification au niveau communal ;
-  **Mesures intercommunales** : soutien aux communes dans le cadre de projets d'envergure régionale.

Ces études traitent de manière coordonnée des différentes dimensions du développement territorial à savoir l'**Urbanisation**, la **Mobilité** et l'**Environnement et agriculture**. Elles permettent aux communes de disposer de bases solides pour appréhender l'évolution de leur territoire.

En parallèle, Région Morges effectue une coordination à trois niveaux :



Au niveau communal, en garantissant que les stratégies et outils développés intègrent les initiatives et projets des communes partenaires ;



Au niveau de l'agglomération, en veillant à ce que les stratégies et outils développés soient conformes aux lignes directrices du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), et également à ce que le PALM reprenne les résultats des stratégies régionales ;



Au niveau du district de Morges, en collaborant avec l'ARCAM sur des thématiques qui nécessitent d'être traitées à une échelle plus large que le périmètre concerné par Région Morges, notamment en matière de mobilité, de développement économique et d'agriculture.



Urbanisation

Révision du cadre légal

Depuis quelques années, l'aménagement du territoire vaudois vit un véritable changement de paradigme. Dans ce contexte, l'année **2018 lui a permis de franchir deux étapes importantes.**

En janvier, tout d'abord, le Conseil fédéral approuvait la 4^{ème} adaptation du Plan Directeur Cantonal, validant du même coup sa conformité à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée. Puis en avril, le Grand Conseil poursuivait sur sa lancée et adoptait une nouvelle version de la loi cantonale (LATC). L'adaptation de ces bases légales a fourni l'occasion d'un débat politique nourri sur les outils les plus adéquats pour encadrer et soutenir le développement vers l'intérieur. Elle a également permis à nos représentants d'adapter les procédures pour mieux impliquer les citoyens dans l'évolution de leur cadre de vie.

Valorisation des zones à bâtir

Pour répondre à cette évolution, Région Morges a entrepris dès 2016 une étude intitulée «Valorisation des zones à bâtir» avec deux objectifs principaux:

- D'une part, il s'agissait **d'identifier les secteurs les plus pertinents** pour proposer une densification du milieu bâti conforme à la loi sur l'aménagement du territoire et répondant au principe du développement vers l'intérieur;
- Et d'autre part, l'étude visait à placer **l'amélioration du cadre de vie** comme un objectif central du processus de densification;

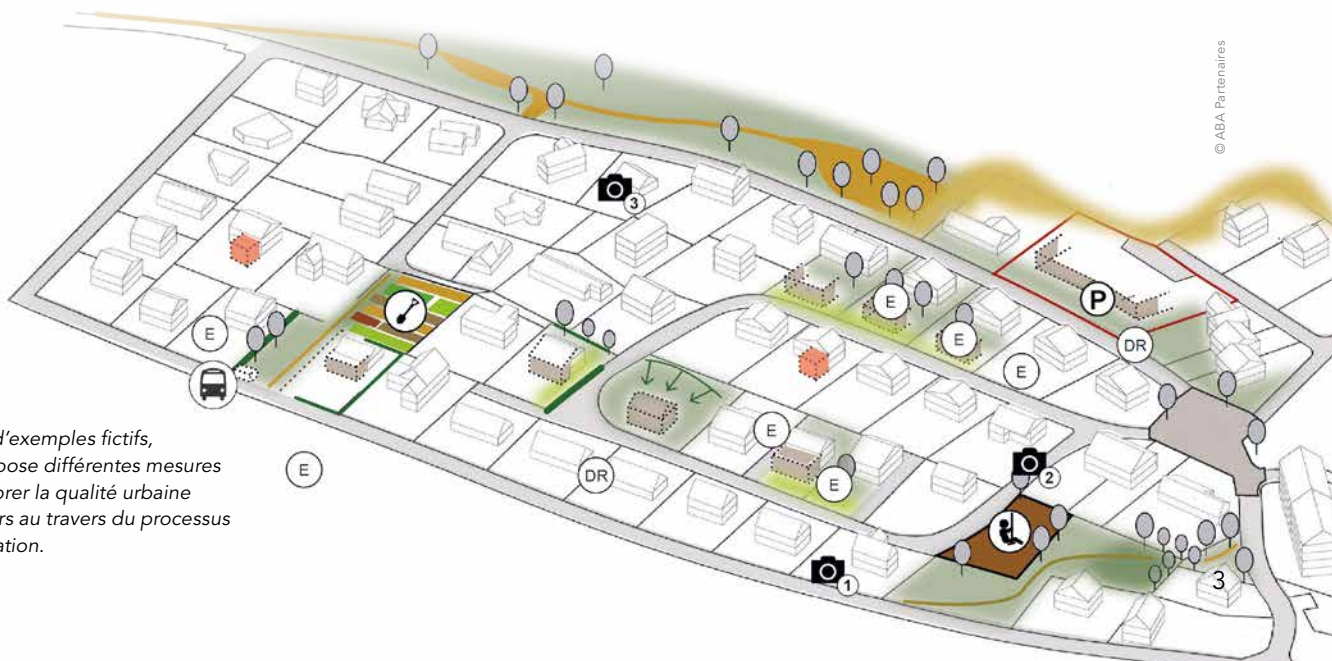
Si la première phase a été finalisée en 2016 (cf. Bilan d'activités 2016), la seconde s'est terminée en 2018 et a pris la forme d'un petit guide à l'intention des autorités communales. Au travers d'études de cas, ce dernier propose une démarche-type visant à **améliorer la qualité urbaine des quartiers** au travers d'un processus de densification. Cette démarche a également permis de démontrer qu'une attitude proactive de la part des collectivités publiques est nécessaire pour accompagner le processus du développement vers l'intérieur.

En 2019, Région Morges s'appuiera sur les recommandations de cette étude pour soutenir les communes dans la mise en œuvre d'un développement harmonieux et permettant d'améliorer le cadre de vie de la population.



● = Etat d'avancement au 31.12.2018
● = Progression (● 2017 / ● 2018)

Au travers d'exemples fictifs, l'étude propose différentes mesures pour améliorer la qualité urbaine des quartiers au travers du processus de densification.





Mobilité

Gestion du trafic et priorisation des transports publics

En 2017, les partenaires de Région Morges ont validé leur vision de l'évolution du réseau de transports publics pour les 15 ans à venir¹. Ambitieuse, cette dernière prévoit notamment une augmentation progressive des fréquences et un doublement des capacités de transport d'ici à 2030. Elle nécessitera, de la part des collectivités publiques, des investissements importants pour l'achat de véhicules, la réalisation d'infrastructures (nouveau dépôt MBC à Denges) ou encore pour garantir la couverture des coûts d'exploitation.

Mais est-il possible d'offrir des conditions de circulation qui permettent aux transports publics de constituer une alternative concurrentielle à la voiture et de proposer un horaire fiable garantissant les correspondances ?

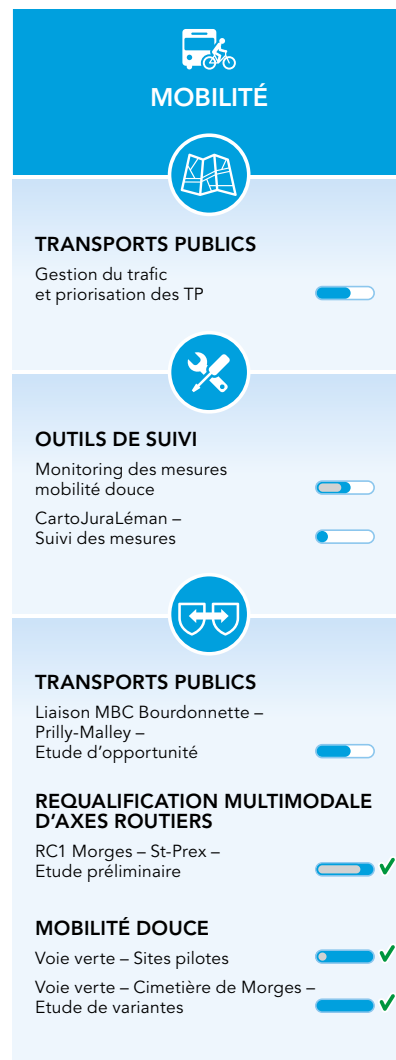
Afin de répondre à cette question, Région Morges a entamé, en partenariat avec la Ville de Morges, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes et les MBC, une étude visant à promouvoir un système coordonné de gestion du trafic permettant de prioriser les transports publics.

Cette étude a permis de mettre en évidence les constats suivants :

- Au vu des développements attendus dans la région, notamment la construction de nouveaux quartiers, les **conditions de circulation** des bus vont se détériorer si rien n'est entrepris dans les années à venir.
- La réalisation de **voies bus** est possible dans certains secteurs, mais la largeur des routes et le bâti existant ne permettent pas d'envisager d'en réaliser partout où cela s'avérerait nécessaire.
- Un système permettant de **coordonner en temps réel la signalisation lumineuse** de certains carrefours permettrait de donner la priorité aux bus et de faciliter leur progression. Ils pourraient ainsi circuler de manière plus ou moins fluide, y compris à l'heure de pointe lorsque le réseau routier est saturé.

Une consultation est actuellement en cours auprès des Municipalités concernées afin de valider l'opportunité de mettre en place un tel système. Une décision est attendue pour le premier trimestre 2019.

¹ « Transports publics – Réseau 2030 » (cf. Bilan d'activités 2017)



= Etat d'avancement au 31.12.2018
 = Progression (2017 / 2018)



© MBC

Un système coordonné de gestion du trafic permettrait notamment d'améliorer la circulation au centre-ville de Morges.



Environnement et agriculture

Plan sectoriel biodiversité

Après 18 mois de travail, le **Plan sectoriel Biodiversité** a finalement été validé en octobre 2018, dotant du même coup la région morgienne d'un outil efficace pour la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité dans les procédures d'aménagement du territoire.

Ce Plan sectoriel affine les résultats du **Diagnostic Biodiversité** finalisé en 2017 en identifiant les sites les plus favorables pour la faune et la flore mais également les lacunes et les déficits de notre territoire.

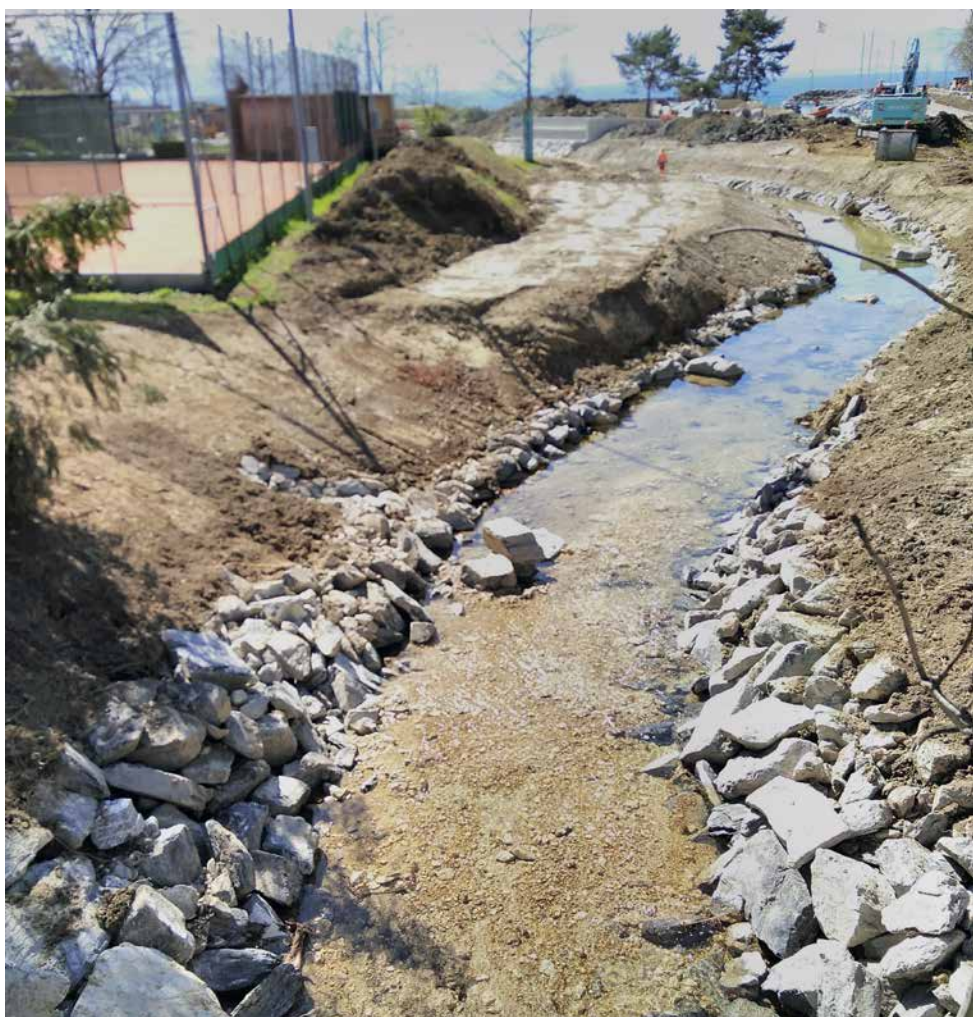
Sur la base de ce diagnostic, des **secteurs d'intervention prioritaires pour la préservation et la restauration de certains milieux** ont pu être identifiés. Ils concernent par exemple la restauration d'étangs ou de sites humides, la renaturation de petits cours d'eau mais aussi d'autres tâches communales comme l'entretien du patrimoine arboré ou les espaces verts. Situés aussi bien dans le territoire bâti que dans l'espace agricole, ces secteurs d'intervention prioritaires doivent permettre de garantir à terme un réseau écologique fonctionnel pour les batraciens, la petite faune, les oiseaux et les insectes.

Le contenu des actions proposées a été formalisé dans un **catalogue de vingt mesures** s'adressant aussi bien aux Municipalités et aux administrations qu'aux autres acteurs du territoire tels que les urbanistes, architectes et propriétaires fonciers.

Le Plan sectoriel sera accompagné d'un **Plan d'action** visant à encadrer le rôle de l'association dans la mise en œuvre des recommandations formulées, notamment en matière de soutien des communes et de recherche de synergies à l'échelle régionale. Ce Plan d'action sera validé au premier trimestre 2019 et les premières actions pourraient être mises en œuvre dès l'été.



— = Etat d'avancement au 31.12.2018
— = Progression (— 2017 / — 2018)



© Viridis

Achevés en 2018, les travaux de renaturation de l'embouchure du Bief, entre Morges et Préverenges ont permis de reconstituer un environnement favorable pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et d'insectes.



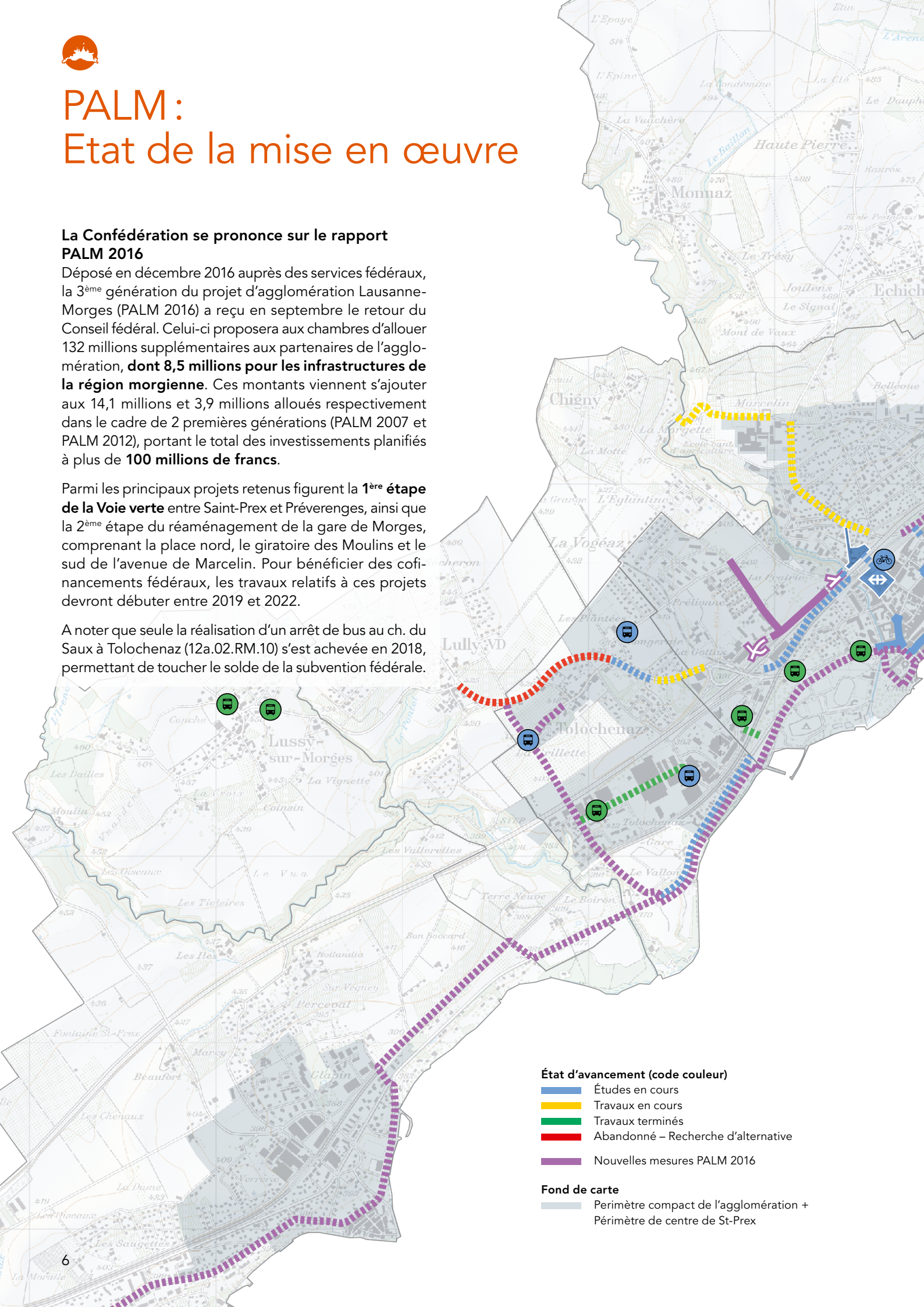
PALM: Etat de la mise en œuvre

La Confédération se prononce sur le rapport PALM 2016

Déposé en décembre 2016 auprès des services fédéraux, la 3^{ème} génération du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) a reçu en septembre le retour du Conseil fédéral. Celui-ci proposera aux chambres d'allouer 132 millions supplémentaires aux partenaires de l'agglomération, **dont 8,5 millions pour les infrastructures de la région morgienne**. Ces montants viennent s'ajouter aux 14,1 millions et 3,9 millions alloués respectivement dans le cadre de 2 premières générations (PALM 2007 et PALM 2012), portant le total des investissements planifiés à plus de **100 millions de francs**.

Parmi les principaux projets retenus figurent la **1^{ère} étape de la Voie verte** entre Saint-Prex et Préverenges, ainsi que la **2^{ème} étape du réaménagement de la gare de Morges**, comprenant la place nord, le giratoire des Moulins et le sud de l'avenue de Marcelin. Pour bénéficier des cofinancements fédéraux, les travaux relatifs à ces projets devront débuter entre 2019 et 2022.

A noter que seule la réalisation d'un arrêt de bus au ch. du Saux à Tolochenaz (12a.02.RM.10) s'est achevée en 2018, permettant de toucher le solde de la subvention fédérale.

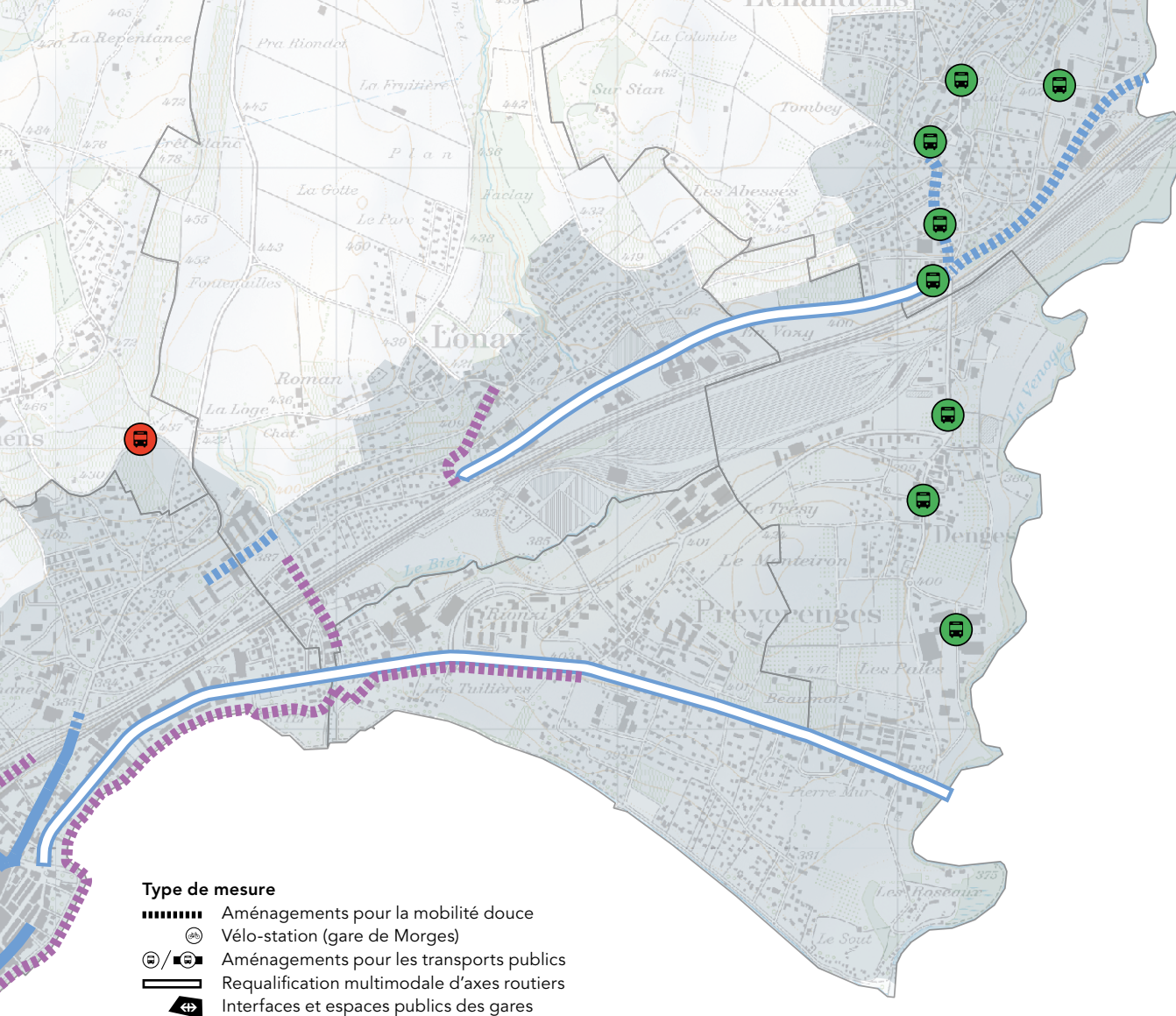


Etat d'avancement (code couleur)

- Etudes en cours
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- Abandonné – Recherche d'alternative
- Nouvelles mesures PALM 2016

Fond de carte

- Perimètre compact de l'agglomération + Perimètre de centre de St-Prex



PALM 2007

	COUTS IMPUTABLES [2005 HT]	COFINANCEMENTS SELON ACCORD SUR LES PRESTATIONS [2005 HT]	COFINANCEMENTS REÇUS ESTIMÉS [TTC]
----- Mobilité douce : développement du réseau	4'334'000.- CHF	1'669'600.- CHF	632'835.- CHF
----- Mobilité douce : franchissements	5'192'000.- CHF	2'076'172.- CHF	602'294.- CHF
===== Requalification multimodale d'axes routiers	12'706'422.- CHF	5'082'569.- CHF	- CHF
🚌 Aménagements pour les transports publics	13'711'000.- CHF	5'258'308.- CHF	1'308'066.- CHF
	35'943'422.- CHF	14'086'649.- CHF	2'543'195.- CHF

PALM 2012

----- Mobilité douce : développement du réseau	1'862'777.- CHF	651'972.- CHF	- CHF
----- Mobilité douce : franchissements	1'128'571.- CHF	395'000.- CHF	- CHF
🚲 Mobilité douce : vélo-station (gare de Morges)	2'630'000.- CHF	920'500.- CHF	- CHF
===== Requalification multimodale d'axes routiers	18'809'523.- CHF	- CHF	- CHF
🚌 Aménagements pour les transports publics	9'404'761.- CHF	- CHF	- CHF
↔ Interfaces et espaces publics des gares	4'700'000.- CHF	1'645'000.- CHF	- CHF
	38'535'632.- CHF	3'612'472.- CHF	- CHF

PALM 2016

----- Mobilité douce : développement du réseau	13'213'000.- CHF	4'370'300.- CHF	- CHF
----- Mobilité douce : franchissements	750'000.- CHF	217'500.- CHF	- CHF
===== Aménagement de carrefours	1'470'000.- CHF	514'500.- CHF	- CHF
===== Requalification multimodale d'axes routiers	2'000'000.- CHF	340'000.- CHF	- CHF
🚌 Aménagements pour les transports publics	2'970'000.- CHF	1'039'500.- CHF	- CHF
↔ Interfaces et espaces publics des gares	5'750'000.- CHF	2'012'500.- CHF	- CHF
	26'153'000.- CHF	8'494'300.- CHF	- CHF

Total général

	100'632'054.- CHF	26'193'421.- CHF	2'543'195.- CHF
--	--------------------------	-------------------------	------------------------



Événement



© Ville de Morges

Top départ pour « Région Morges à la Carte », édition 2018

Région Morges à la Carte !

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, la Ville de Morges a organisé, en partenariat avec Région Morges **une course d'orientation multimodale**. Cette collaboration a permis de reprendre le concept de « Morges à la Carte 2017 » et de l'étendre à l'échelle régionale.

Le principe restait le même : munis d'une carte de la région, les participants se sont lancés à la recherche de poinçons permettant de gagner des points. Chaque poinçon était dissimulé à proximité de totems, dont l'emplacement était connu. L'objectif était donc de réussir à relier les **20 totems, répartis sur les communes de la région**, et ceci sans avoir recours au transport individuel motorisé. Pour les plus ambitieux, des poinçons bonus étaient dissimulés dans les transports publics, notamment le train MBC, la ligne CGN Morges – Saint-Prex ou encore certains bus.

Un défi relevé haut la main par de nombreux participants. Sur les 160 personnes à avoir terminé la course, 26 ont réussi à visiter les 20 totems de la région, dont 11 se sont même offerts le luxe d'obtenir les 3 poinçons bonus et ont eu une chance de remporter l'un des nombreux prix à la clef.

A l'heure du bilan, la manifestation a permis aux participants de passer un agréable moment, entre amis ou en famille, **tout en expérimentant différentes manières de se déplacer**. Si certains ont opté pour le vélo, d'autres sont partis en quête des totems à pied et en utilisant les transports publics, offerts pour l'occasion. Les informations figurant sur les totems leur ont également permis de s'informer sur différents thèmes en lien à la mobilité.

Rapport de gestion

Comité exécutif (CE)

Le comité exécutif s'est réuni 10 fois durant l'année 2018. Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes de Région Morges et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM. Il s'assure également de la bonne coordination des différentes études, de définir la politique de communication de l'association et de la préparation des séances du GROFIL.

Groupe de pilotage (GROFIL)

Le groupe de pilotage s'est réuni 7 fois durant l'année 2018. Il assume la responsabilité du pilotage de l'association. Il supervise les études et mesures à mettre en œuvre au niveau de la région, en déterminant notamment les objectifs, le budget et le plan de travail, en allouant les ressources nécessaires et en validant les résultats.

Bureau technique (BT)

Le bureau de Région Morges a emménagé le 1^{er} novembre 2018 à Morges, rue Dr. Yersin 1, dans l'ancien Hôtel de Police. Les postes du bureau de Région Morges représentent 3.1 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, cheffe de projet (90 %), Regina Witter, adjointe et ingénieure mobilité (60 %) jusqu'au 30 septembre, Guillaume Raymondon, Ingénieur territorial et chargé de communication (70-80 %) et Carine Staub, assistante administrative (80 %). Un urbaniste, William Barbosa, est venu renforcer l'équipe de janvier à juillet (80 %) durant les 2 congés maternité.

Groupe technique (GT)

Le groupe technique s'est réuni 9 fois durant l'année 2018. Les 11 communes de Région Morges ainsi que différents services de l'Etat, l'ARCAM et les MBC y sont représentés. Il s'occupe entre autres de préavisier les planifications communales (PPA, PQ, PGA, etc.) avant l'envoi au Canton pour l'examen préalable. Il assure également le suivi technique des études et veille à une bonne coordination des différents projets.

Budgets 2018

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement se monte à CHF 581'840.-. Il sert à couvrir les frais annuels pour le fonctionnement du bureau technique. Il est financé par les communes au prorata de leur population et le Canton qui participe à hauteur de CHF 127'514.-.

Etudes

Les chantiers d'études font l'objet d'un budget à part. Celui-ci est financé par les communes, au prorata de leur population. Le Canton participe également financièrement à certaines études. Les études suivantes ont été inscrites au budget 2018:

		CHF
Transports publics	Stratégie de mise en œuvre TP	50'000.-
RC1	Tronçon Morges- Saint-Prex, avant-projet	25'000.-
Urbanisation et Paysage	Mobilisation des réserves / ZIZA-Demain	40'000.-
Mobilité douce	Voie verte et soutien mise en œuvre	130'000.-
Environnement et agriculture	Mesures biodiversité et place de l'agriculture	35'000.-
Accessibilité multimodale	Etude de gestion de trafic et priorisation TP	30'000.-
Communication	Actions de communication	20'000.-
PALM	Etudes PALM	50'100.-
Total		380'100.-

Comptes 2018

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenus de CHF 25'240.03.

Etudes

	Recettes			Dépenses	Solde
	Solde au 31.12.2017	Recettes 2018	Dont part. communes	Dépenses 2018	Solde au 31.12.2018
Transports publics	65'857.45	50'000.00	50'000.00	4'524.20	111'333.25
RC1	46'142.80	30'470.45	25'000.00	28'090.25	48'523.00
Urbanisation et Paysage	184'595.75	70'375.85	40'000.00	185'718.95	69'252.65
Mobilité douce	36'372.95	130'001.10	130'000.00	78'988.50	87'385.55
Environnement et agriculture	33'860.20	40'000.00	35'000.00	49'509.50	24'350.70
Requalifications routières	99'411.80	-	-	-	99'411.80
Accessibilité multimodale	55'026.45	30'000.00	30'000.00	67'941.48	17'084.97
Communication	59'493.05	20'000.00	20'000.00	10'642.25	68'850.80
PALM	94'618.65	-	-	10'369.50	84'249.15
Total	675'379.10	370'847.40	330'000.00	435'784.63	610'441.87



Lausanne-Morges
Région Morges

Région Morges

Rue du Dr. Yersin 1
1110 Morges

Tél. +41 21 546 85 13
e-mail info@regionmorges.ch



www.regionmorges.ch